

## LETTRE PASTORALE

D E

MONSEIGNEUR L'EVESQUE DE VABRES

A SON CLERGE'



OVIS DE BARADAT, par la miséricorde de Dieu, & par la grace du Saint Siege Apostolique Evêque & Comte de Vabres, Conseiller ordinaire du Roy en tous les Conseils. Salut & Benediction en Nostre Seigneur IESVS CHRIST, qui est le salut vniuersel de tous. Au Clergé & Peuple de nostre Diocèse; Comme le propre des Pasteurs est la vigilance perpetuelle de leurs Troupeaux, & que les Evêques sont sur la terre les fides depositaires de la Foy & des volontés de IESVS CHRIST, en attribuant à nostre Caractere la puissance de lier & de delier, *Quicumque ligaueritis super Terram erunt ligata & in Cælis.* Par cette même & souveraine puissance, pouuât rétablir le desordre des Ames égarées en receuant leur penitence & leur repentir, pour marque d'un fiddle retour à l'Eglise comme leur legitime Mere; Et quoy que les Sts. Canons, & le Sacré Concile de Trante exhortēt expressement les Evêques de lâcher rarement les carreaux de la justice de Dieu sur les pecheurs, il y en a cependant, qui passant du peché à la perseuerance & au scandalle public, forcent les fiddles dispensateurs à ietter l'indignation de Dieu & de l'Eglise sur eux & sur leurs crimes: Mais ie puis dire après toute l'Eglise & même avec Saint Ambroise, que l'excommunication & la sainte indignation des Prelats Pontifes, qui seuls ont cette autorité, *Excommunicatio etiam si injustè lata valde timenda:* Mais à combien plus de droit doit elle deuenir formidable à des Ames Chrétiennes rachetées par le sang pretieux de IESVS CHRIST. La patience de Dieu a souffert, comme vous le sçaués, que dans ce Diocèse il soit arriué des desordres & i'ose dire qu'il y estoit si grands chés plusieurs qu'il y auoit presque necessité qu'il arriât du scandalle, pour ressentir vn plus grand effet de la grace par l'exemple de la penitence, & par le retour au bercail des Brebis égarées & chassées du troupeau. Et comme vous aués esté les témoins de mes plaintes au pied du Trône de IESVS CHRIST pendant mon Synode dernier, & qu'ayant fait connoître à l'Eglise les justes motifs, & raisons de ma plainte & de mon châtiment à l'égard de Maistre Amand Bosquet Chanoine & Theologal de nostre Eglise de Vabres. Lequel par des sentimens singuliers, & remplis de preoccupation par sa mauuaise conduite, nous auroit contrainsts de l'excommunier & chasser de l'Eglise, ce qui auroit fait tant d'éclat par tout le Royaume, que sa Majesté touiours reuëtue du Christianisme ayant esté informée de nostre affliction, auroit bien voulu pour donner quelque treue à nos souffrances, nous oster ce cruel obiet de nos yeux, afin que par vne absence le sieur Bosquet peût rapeller les premiers sentimens des Chrétiens & du Sacerdoce. Ce qui a succédé si heureusement que nos Venerables Chanoines de Vabres nous ayants vn iour de Chapitre informés du desir, du retour & de la conuersion des mœurs dudit Bosquet, & qu'il nous pleut obtenir du Roy son retour. A quoy n'ayants fait aucun retardement pour luy procurer son salut & son repos, il a esté enfin renuoyé deuers nous, comme vous remarquerés par l'ordre de sa Maiesté, que i'ay fait ioindre icy pour vous y faire obseruer la pieté, non seulement de ce grand Prince par le desir parfait du bien: Mais aussi parce que ledit Bosquet ne s'est pas seulement contenté de nous faire écrire son repentir

par des personnes des plus importantes du Royaume & dans les premiers rangs & dignités: Mais encore par son obeissance à l'ordre de Monseigneur l'Archevesque de Tours dans le Diocese du quel il auoit esté par ordre du Roy relegué à Chinon, ce grand Prelat ayant bien voulu sur nostre très-humble remonstrance, outre le soin qu'il se donne du gouvernement de son Diocese en prendre encor vn particulier du Sieur Bosquet, afin que son ame ne s'enfoncât pas plus auant dans le desordre & dans la confusion. Sy bien que le secours charitable & Episcopal comme nous deuons le juger joint au desir de tout ce Diocese & au nostre ont enfin obligé ledit Bosquet Theologal à se reconnoître & pour en donner vne marque solide & veritable auant de paroître à nos pieds de son mouvement il à bien voulu donner au public la copie imprimée de son retour par vn témoignage du parfait desir de bien viure avec nous. Mais aussi pour auoüer & confesser par vne approbation Royale ce qu'il auoit voulu jusques à ce jour tenir caché non seulement à tout mon peuple: mais à toute nôtre Province ayant pretendu n'auoir iamais esté excommunié, souffrés que ie puisse emprunter de Saint Augustin, quoy que par different suiet de son retablissement ce qu'il s'appliquoit luy même, *Vis mihi facta est meritò peccatorum meorum* & le reste, que son peché luy a attiré vne veritable confession, & que sa soumission à sçeu flechir nôtre iuste colere & la changer en vne tendresse paternelle en le receuant avec ioye & cordialité. Cet exemple doit faire de l'impression en toutes manieres, & vous deués y considerer son peché, comme la punition de sa personne, sa confession comm'vn effet de la grace & sa penitence par l'anticipation ayant esté relegué, sa satisfaction par la volonté avec la qu'elle il se purge de l'excommunication & sa declaration publique ayant peché publiquement, ayant laissé au public l'aveu de sa faute par l'Imprimé qu'il en fait courir, si vous obserués le tout exactement vous reflexirés sur les conditions du consentement de sa Maiesté qui sont dignes d'admiration (à charge de tenir à l'auenir vne si bonne conduite que Nous n'en puissions auoir aucun suiet de plainte) cette remarque à vne ame moins reuetuë de sincerité auroit esté aysement supprimée, & vous dirés avec moy *peccauit sed non negauit*. I'ay bien voulu vous faire part de ma ioye comme vous aués partagé si sensiblement, & publiquement ma douleur, ie vous declare donc son retour, sa confession, & sa penitence, & comme peut estre vous pourriés blamer ma promptitude à le receuoir, peut-estre ne le ferés vous pas en vous accusant les motifs qui m'ont porté à m'en dispenser. Je sçay bien que l'eclat & le public desiroint quelque exterieur: Mais voicy mes raisons, la premiere que peut-estre on auroit creu que ie me serois voulu seruir de l'authorité de IESVS CHRIST pour satisfaire ma propre personne blessée par le passé comme nostre caractere, & c'est ce qui m'a porté à fermer les yeux à bien des choses & les oreilles. Au que dira on, la deusième que la Religion P. R. qui ne nous enuironne que trop, auroit esté rauie de voir l'humanité triompher plutôt que l'Euangile en cette pratique, ie fais gloire d'imiter IESVS CHRIST mon Maistre *Discite à me quia mitis sum & humilis corde*. La troisième que quoy que le Saint Concile de Trante semble vouloir autoriser en bien des rencontres la penitence publique par toutes les sessions & reglemens Canoniques qui concernent les penitents que ie ne rapporte pas icy estant suffisamment exprimés dans ce sacré volume, ainsi i'ay creu que ie deuois la remettre en ce rencontre, & que par ce moyen ie luy faciliterois vn chemin pour le Ciel qui luy seroit deuenü inaccessible par la fermeté de m'a justice. La quatrième, outre l'auantage qu'il à d'estre membre du premier corps de ce Diocese, & que par son caractere ie puis dire de luy *Caro etenim est nostra & Frater noster*, le Sacerdoce sembloit exiger de moy l'extention du manteau Apostolique pour euitier, non seulement à sa personne: mais à mon Chapitre la confusion d'vne ceremonie necessaire à obseruer en tel rencontre; voyla donc mes raisons après lesquelles ie vous exhorteray de le receuoir, de l'admettre aux fonctions de son ordre & à la Communion parmy vous. Et après vous auoir recommandé à la sagesse de Dieu, qui preside sur nous, sans la qu'elle les Euesques ne sont rien; ie pour-

rois dire de luy ce que le grand Saint Bernard disoit autrefois d'un de ses Disciples fugitif & apoltat, *Reuertere miles unde fugisti*, & que par m'a correspondance à son retour, j'ay donné lieu à ce soldat de IESVS CHRIST de reprendre de nouveau les armes pour la defence de la Foy. C'est ce que nous deuons esperer par l'exterieur de ses demarches, & par nos declerations qu'il a receu par écrit, glorifiés Dieu dans ce rencontre & dites avec moy *Quoniam fecit nobiscum misericordiam suam*. Je me recommande à vos prieres afin qu'il plaise à Dieu nous fortifier dans nôtre ministration & par nos intercessions rependre sur vous sa grace & nostre Benediction Apostolique. DONNE' dans nostre Palais de Saint Isaire de Vabres ce dixième Octobre mil six cens soixante & dix huit.

LOVIS Evesque & Comte de Vabres.

*Par le commandement de Monseigneur l'Illustrissime  
DVBOIS Secretaire.*

## LETTRE DE CACHET

A NOSTRE CHER ET BIEN AME LE SIEVR BOVSQUET  
*Theologal de Vabres.*

### DE PAR LE ROY.

**C**HER ET BIEN-AME' ayant satisfaction de l'obeissance que vous aués renduë à l'Ordre que Nous vous auions donné de demeurer en nostre Ville de Chignon, & eu bien agreable de vous en rappeler : NOVS vous faisons cette Lettre pour vous dire que Nous trouuons bon que vous retourniez en nostre Ville de Vabres, & que vous y deseruiés vostre Benefice ainsi que vous faisiez auparauant, à charge de tenir à l'aduenir vne si bonne conduite, que nous n'en puissions auoir aucun sujet de plainte. DONNE' à Artas le trentième jour de Mars mil six cens soixante dix huit. LOVIS & plus bas PHELIPPEAUX.



